

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS LE NEUF MARS (09/03/2023)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 03 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS : 22

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoints**,

Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme DESCAMPS Marie-Line, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Philippe LERMINEZ, M. Jean-Christophe THIERS, Mme Anne-Marie VOLLARD (DUPONT), M. DUPARC Robert, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : 8

Mme Danièle SCHATTEL (représentée par Madame Pierrette ESQUIEU), Mme Danièle PUCHOUAU (PAPUGA) (représentée par Monsieur Pierre PUCHOUAU), M. Michel ALBERGUCCI (représenté par Monsieur Guy LOURMEDE), Mme Reine-Claude ORTALO (représentée par Monsieur Romain LOPEZ), Mme Laureen LASSERRE (GONZALEZ) (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), M. Jean-Claude LORENZO (représenté par Monsieur Robert DUPARC), M. Ignace VELA (représenté par Monsieur Franck BOUSQUET), Mme Estelle HEMMAMI (représentée par Madame Marie CAVALIE), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT EXCUSÉS : 3

M. Frédéric GENRIES, Mme Jessie COTINET, M. Soufiane ACHCHTOUI, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Jean-Christophe THIERS est nommé secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

08 – 09 mars 2023

8. Contrat d'équipement avec le Département de Tarn-et-Garonne

Rapporteur : Madame LAFFINEUR.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition du Département aux collectivités territoriales de conclure des contrats d'équipement pour l'attribution de subventions sur leurs projets d'équipements pour une période de trois ans, qui pourront faire l'objet de deux avenants sur cette durée.

Vu qu'il est proposé de solliciter le Département pour parvenir à une contractualisation dans les meilleurs délais, pour inscrire les premiers projets ci-dessous pour la période 2023 :

1. Rénovation de la piste d'athlétisme pour un montant de 818.492,75 € HT.
2. Remplacement éclairage du stade d'honneur et piste d'athlétisme pour un montant de 151.582,70 € HT.

3. Remplacement de l'éclairage des cours de tennis intérieurs pour un montant de 23.520,00 € HT.
4. Remplacement de l'éclairage des cours de tennis extérieurs pour un montant de 5.904,00 € HT.
5. Création d'un city stade dans le parc « Petit Bois » pour un montant de 74.008,00 € HT.
6. Création d'une aire de jeux pour enfants et cheminement dans le parc « Petit Bois » pour un montant de 49.509,25 € HT.
7. Création d'une aire de jeux basket 3x3 dans le parc « Petit Bois » pour un montant de 5.090,00 € HT.
8. Création de terrain de pétanque dans le parc « Petit Bois » pour un montant de 3.770,00 € HT.
9. Réfection du mur du cimetière de Saint-Avit pour un montant de 7.360,00 € HT.
10. Mise en place de contrôle d'accès sur trois écoles de la commune pour un montant de 46.780,21 € HT.
11. Port de Plaisance (budget annexe) - Remplacement des bornes fluides et mise en place du système de gestion pour un montant de 109.734,00 € HT.

Soit 11 dossiers dont le montant total de l'investissement s'élèverait à **1.295.750,91 € HT**.

Considérant la proposition du Conseil Départemental de signer un contrat d'équipement, ainsi que l'autorisation de préfinancer les travaux sans perdre le bénéfice de la subvention.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le programme des travaux ci-dessus indiqué,

SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de Tarn-et-Garonne les subventions relatives à l'ensemble des projets susmentionnés dans le cadre d'un contrat d'équipement,

SOLLICITE l'autorisation de préfinancement des travaux auprès du Conseil Départemental,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous actes en conséquence des présentes.

Pour copie conforme
Moissac, le 13 mars 2023

Le Maire,



Romain LOPEZ

Le secrétaire de séance,

Jean-Christophe THIERS